

Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis (VAL-DE-MARNE)

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 09 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 9 juin à 9 h 30, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 2 juin, se sont réunis en séance sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, Présidente, 1 Place Le Corbusier à ORLY.

Étaient présents : M. Frank-Eric BAUM, Mme Marie CHAVANON, M. El Arbi CHIRRANE, Mme Stéphanie DAUMIN, M. Éric GRILLON, Mme Katarzyna HAMADA-LARKEY, Mme Christine JANODET, M. Philippe KOMOROWSKI, Mme Marie LECLERC-BRUANT, M. Jean-Louis MAITRE, M. Bruno MARCILLAUD, Mme Hélène PECCOLO, M. Jean-Marie SIMON,

Étaient représentés : M. Richard DELL'AGNOLA (représenté par Mme HAMADA-LARKEY), M. Cédric TIPHINEAUD (représenté par M. Éric GRILLON),

Étaient excusés : M. Ali ID ELOUALI, Mme Sophie LABROUSSE, M. Michel LEPRETRE, M. Patrick LEROY, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Françoise SOURD

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration désigne M. Bruno MARCILLAUD comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-01 : MODIFICATION PARTIELLE DE LA DELIBERATION N° 20.10.05-04 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Article 1^{er} : Modifie partiellement la délibération n°20.10.05-04 : Monsieur El Arbi CHIRRANE remplaçant Monsieur Moustapha THIAM en tant que membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 2 : précise la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Commission d'Appel d'Offres de la RIVED	
Mme Stéphanie DAUMIN, Présidente de droit	
Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Patrick LEROY	- M. El Arbi CHIRRANE
- Mme Marie LECLERC-BRUANT	- Mme Marie CHAVANON
- M. Daniel PIGEON-ANGELINI	- Mme Françoise SOURD
- M. Cédric TIPHINEAUD	- M. Éric GRILLON
- M. Philippe KOMOROWSKI	- M. Jean-Marie SIMON

Article 3 : Charge la Présidente ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-02 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Article 1 : approuve la modification du tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : précise que le nouveau tableau des effectifs est ainsi modifié au 09 juin 2022.

Article 3 : indique que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-03 : COMPTE DE GESTION 2021

Article 1 : prend acte du compte de gestion 2021 du budget de la RIVED qui retrace les écritures effectuées en dépenses et recettes pour l'exercice 2021, lequel fait apparaître des résultats conformes pour la gestion 2021 à ceux du compte administratif, n'appelant ainsi ni réserve ni observation de la part de l'ordonnateur ;

Article 2 : constate les résultats de clôture de l'exercice 2021 suivants :

- Un excédent de clôture de fonctionnement de **8 707 930,16 €**
- Un déficit de clôture d'investissement de **1 720 083,34 €**.
- Soit un excédent global brut de clôture de **6 987 846,82 €**.

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Article 1 : approuve le compte administratif 2021 du budget de la Régie personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis qui se décompose comme suit :

	Section de Fonctionnement	
A	Recettes de fonctionnement titrées	18 644 925,14 €
B	Dépenses de fonctionnement mandatées	15 783 993,54 €
C	<i>Résultat brut de fonctionnement 2021 (A-B)</i>	<i>2 860 931,60 €</i>
D	Excédent antérieur de fonctionnement 2020 reporté	5 846 998,56 €
E	Résultat de clôture de fonctionnement 2021 (C+D)	8 707 930,16 €
F	Solde des restes à réaliser à reporter en n+1	-
G	Résultat net global de clôture 2021 (E+F) de la section de fonctionnement	8 707 930,16 €

	Section d'Investissement	
H	Recettes d'investissement titrées	2 474 232,67 €
I	Dépenses d'investissement mandatées	1 876 402,10 €
J	<i>Résultat brut d'investissement 2021 (H-I)</i>	<i>597 830,57 €</i>
K	Résultat antérieur d'investissement 2020 reporté	-2 318 812,91 €

L	Résultat de clôture d'investissement 2021(J+K)	-1 720 982,34 €
M	Restes à réaliser recettes	58 173,00 €
N	Restes à réaliser dépenses	146 780,29 €
O	Solde des restes à réaliser (M-N)	-88 607,29 €
P	Résultat net global de clôture 2021 de la section d'investissement (L+O)	-1 809 589,63 €

Résultat net global de clôture 2021 (G+P)	6 898 340,53 €
--------------------------------------------------	-----------------------

Article 2 : constate que le Compte Administratif 2021 du budget de la Régie personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis est conforme au compte de gestion de l'exercice 2021 ;

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-05 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Article 1 : décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 s'élevant à 8 707 930,16 € de la manière suivante :

- **1 809 589,63 €** en section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),
- **6 898 340,53 €** en section de fonctionnement au compte 002 (excédents de fonctionnement reportés).

Article 2 : précise que l'affectation de ce résultat sera reprise au sein du document relatif au Budget Supplémentaire.

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-06 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION D'UN BIEN RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'ORLY

Article 1 : Autorise la Présidente à signer la Convention de transfert de gestion d'un bien relevant du domaine public communal, pour le local situé rue du docteur Calmette prolongée avec la commune d'Orly.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-07 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE SOUTIEN A L'ACTIVITEE DE RESSOURCERIE A ORLY

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention de partenariat entre la RIVED et l'association **approche**, pour la gestion et le développement d'une activité de recyclerie

Article 2 : Autorise la Présidente à signer la convention de partenariat avec **approche**.

Article 3 : Autorise la Présidente à prendre toute décision concernant l'exécution de cette convention.

Article 4 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-08 : APPROBATION DE LA CONVENTION QUADRIPARTITE POUR L'ORGANISATION D'UNE RESSOURCERIE EPHEMERE A CHEVILLY-LARUE

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention de partenariat entre la RIVED, le REFER et la ville de Chevilly-Larue pour le financement et l'organisation d'une ressourcerie éphémère à Chevilly-Larue.

Article 2 : Autorise la Présidente à signer la convention de partenariat suscitée,

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-09 : AUTORISATION A SIGNER L'AVENANT 2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSFERT, EVACUATION ET PRESTATION DE TRI TEMPORAIRE DES COLLECTES SELECTIVES DE LA RIVED

Article 1 : Autorise la Présidente à signer l'avenant n° 2 au marché d'exploitation du centre de transfert (Lot 1), évacuation et prestation de tri temporaire des collectes sélectives de la RIVED portant sur le transfert du verre.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-10 : AUTORISATION A LANCER LE MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE DEMANTELEMENT DE L'ANCIEN CENTRE DE TRI DE LA RIVED

Article 1 : Autorise la Présidente à lancer les procédures nécessaires à la réalisation des travaux de démantèlement de la chaîne de tri et de la mise en sécurité de l'ancien centre de tri de la RIVED actuellement utilisé en centre de transfert ;

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-11 : AUTORISATION A LANCER LE MARCHÉ POUR LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE DEMANTELEMENT DE L'ANCIEN CENTRE DE TRI DE LA RIVED

Article 1 : Autorise la Présidente à lancer les procédures nécessaires au lancement des marchés relatifs aux prestations d'accompagnement des travaux de démantèlement de la chaîne de tri et de mise en sécurité de l'ancien centre de tri de la RIVED actuellement utilisé en centre de transfert ;

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-12 : AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ D'EXPLOITATION DU RESEAU DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES DE LA RIVED

Article 1 : Autorise la Présidente à signer l'accord cadre à bons de commande d'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales de la RIVED avec la société

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-13 : APPROBATION DU CONTRAT COLLECTIVITES – FILIERE PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES AVEC LA SOCIETE SCRELEC

Article 1^{er} : Autorise la Présidente à signer le Contrat collectivités – Filière piles et accumulateurs portables avec la société SCRELEC.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-14 : AUTORISATION A SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DE L'UVE DE RUNGIS

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 au marché M21-03 d'exploitation de l'UVE de Rungis.

Article 2 : Autorise la Présidente à signer l'avenant n°1 du marché d'exploitation de l'UVE de Rungis,

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-15 : AUTORISATION A LANCER LES DEMARCHES DE CONTROLE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES DE L'ANCIEN EXPLOITANT DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE LA RIVED

Article 1 : Autorise la Présidente à lancer les démarches de contrôle des obligations contractuelles de l'ancien exploitant de l'Unité de Valorisation Energétique de Rungis.

Article 2 : Le cas échéant, autorise la Présidente à négocier un protocole de sortie avec l'ancien exploitant de l'Unité de Valorisation Energétique de Rungis.

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-16 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLIE ENTRE LE SIREDOM ET LA RIVED

Article 1 : Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat, établi entre le SIREDOM et la RIVED

Article 2 : Autorise la Présidente à signer et à prendre toute décision concernant l'exécution de cette convention

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 22.06.09-17 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPERATION RIVED - SYCTOM

Article 1 : Approuve les termes de la convention de coopération entre la RIVED et le SYCTOM qui sera conclue pour une durée de 1 an renouvelable 4 fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : Autorise la Présidente à signer la convention de coopération,

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au prochain numéro du recueil des actes administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

A Orly, le 9 juin 2022

**La Présidente,
Mme Stéphanie DAUMIN**



AFFICHÉ LE : 23 JUIN 2022

**Siège de la RIVED : 1 rue du Four –
94150 RUNGIS**

**Bureaux de la RIVED : 1 Place Le Corbusier-
94310 ORLY**

Publié sur le site internet : www.rived.fr

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or title.

Handwritten text below the header.

Handwritten text in the middle section, possibly a signature or name.

A large, stylized handwritten signature or mark, possibly a name, written in dark ink.

Handwritten text at the bottom right of the page.

Handwritten text below the previous block.

Handwritten text below the previous block.

Handwritten text at the bottom right of the page.